

conseil de Robert, archevêque de Vienne, libèrent le prieuré et la ville de Saint-Sauveur de toute exaction et de toute mauvaise coutume, défendent sous peine de malédiction à leur fils Guigues et ses héritiers de faire aucun mal et aucune violence aux habitants, et confirment toutes les concessions faites jadis aux religieux par Artaud d'Argental. (*Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue.*)

Aimon I eut trois enfants :

1° Guigues I Pagan, qui suit.

2° et 3° Deux filles mariées à Hugues et à Gaudemard de Montchal, fils d'un autre Gaudemard, seigneur de Montchal, issu de la maison de Jarez.

Le *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue* relate l'accord fait en 1168 entre Aymon Pagan, Hugues et Gaudemard de Montchal, au sujet du château de Montchal et de la ville de Saint-Sauveur. Comme garantie de paix, Aymon Pagan donne ses deux filles en mariage à Hugues et Gaudemard.

II

Guigues I Pagan, du consentement de sa femme, Faine (Faina), concède, en 1190, le lieu dit des Chanabairils, avec ses habitants, à l'église de Saint-Sauveur, et confirme toutes les donations faites par son prédécesseur, Artaud d'Argental, au monastère de Saint-Sauveur-en-Rue, et ce en expiation des violences qu'il avait exercées contre ladite église et de six cent quarante sous qu'il lui avait extorqués. (*Cartul. de Saint-Sauveur.*)

Le même Guigues I Pagan, dit le Doux, fait donation, en 1195, au prieuré de Saint-Sauveur (il s'apprêtait à faire le voyage d'Outremer) de Montgilier et de cens en blé et en argent à lever à Montgilier et à Aiguebelette. Il reçoit en retour 24 livres de la monnaie de Vienne, un mulet du prix de 10 livres et une coïte de duvet. (*Cartulaire de Saint-Sauveur.*) Guigues I accompagne Philippe-Auguste à la troisième croisade, et prend part à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Ses trois enfants sont :

1° Guigues II Pagan, qui suit.